

**Objet : Taxe d'apprentissage (cadres et assimilés), exercice 2018**

Madame, Monsieur,

Alors que notre université poursuit son effort pour accentuer encore la professionnalisation des formations, nous souhaitons vous redire toute l'importance que notre institution attache à la continuité et au développement de nos relations.

Nous voudrions tout particulièrement vous demander un soutien à notre formation « **Master 2 Concurrence, Consommation et Droit de la propriété industrielle** ». Cette formation de niveau Bac+5 accueille une vingtaine d'étudiants titulaires d'un Master 1 d'Economie, de Gestion ou de Droit, sélectionnés à l'entrée parmi plusieurs centaines de candidatures émanant de la France entière et de quelques autres pays. Elle est également ouverte à la formation continue et à la validation d'acquis d'expérience. Sa réputation bien établie est largement fondée sur l'efficacité de la participation d'intervenants professionnels qui assurent plus du tiers des enseignements ainsi que sur la qualité des stages d'une durée minimale de quatre mois. Il s'agit d'un diplôme professionnel permettant aux étudiants économistes et juristes de devenir des spécialistes dans les domaines indiqués (leurs emplois sont généralement obtenus dans les services de l'analyse stratégique des entreprises, dans les services juridiques et dans les grands cabinets d'avocats). Le taux d'insertion des diplômés se situe entre 95 et 100% selon les promotions.

Nous avons besoin de votre soutien pour amplifier et conforter le succès de cette formation : les diplômés que nous formons aujourd'hui seront demain vos collaborateurs.

Le versement du produit de la taxe d'apprentissage contribue par ailleurs à compléter, de manière tout à fait indispensable, le financement d'Etat. C'est pourquoi nous nous permettons, de solliciter le service du versement de la **Taxe d'apprentissage**, pour lequel ce Master est habilité **au titre des « Cadres et Assimilés »** : celle-ci constitue une ressource propre affectée directement et en totalité au fonctionnement du diplôme. L'obtention des taxes d'apprentissage nous permet de couvrir des coûts de déplacements des nombreux professionnels intervenant dans la formation (Directeur Général de la concurrence, membres de la commission de Bruxelles, responsables d'entreprises et avocats d'affaires...). Elle contribue également à financer le matériel pédagogique de la formation et les visites d'entreprises.

En vous remerciant, par avance, de la contribution à la réussite de nos étudiants, nous vous prions, Madame, Monsieur, de croire en l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Pour plus d'informations sur notre master : <http://m2ccdpi.com>

Le responsable de la formation :

Aziz Mouline : [aziz.mouline@univ-rennes1.fr](mailto:aziz.mouline@univ-rennes1.fr)

**PROMESSE DE VERSEMENT DE TAXE D'APPRENTISSAGE 2018  
MASTER 2 CONCURRENCE, CONSOMMATION  
ET DROIT DE LA PROPRIETES INDUSTRIELLE**

Nom de votre entreprise : .....  
.....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....  
Activité Principale : .....  
SIRET : .....

Personne responsable du dossier Taxe d'apprentissage dans votre entreprise :  
Nom : .....  
Fonction : .....  
Téléphone : ..... Fax : .....  
E-mail : .....

Nom de l'organisme collecteur de la taxe d'apprentissage : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....

Montant du versement : n'omettez pas d'indiquer à cet organisme le diplôme bénéficiaire : Master 2  
Concurrence, Consommation et Droit de la Propriété Industrielle - M2 CCPDI - Faculté des Sciences  
Economiques , 7 place Hoche, CS 86514, 35065 Rennes Cédex  
.....

**Attention : ce document ne se substitue pas à la demande de versement que vous devez par  
ailleurs envoyer par l'intermédiaire de votre organisme collecteur**

**DATE LIMITE DU VERSEMENT : 28 FEVRIER 2019**

**Merci de retourner cette fiche à :**

Faculté des Sciences Économiques,  
Pôle entreprises et collectivités  
CS 86514  
7, place Hoche  
35065 Rennes Cedex

**ou par fax : 02 99 38 80 84**

**Cachet / Signature :**

Vos contacts : Adrien Guihaire – 02 23 23 76 13 – [adrien.guihaire@univ-rennes1.fr](mailto:adrien.guihaire@univ-rennes1.fr)  
Rozenn Hascoët – 02 23 23 30 04 – [rozenn.hascoet@univ-rennes1.fr](mailto:rozenn.hascoet@univ-rennes1.fr)